



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°30
Juillet 2012

Le mot du maire

Les premiers bâtisseurs de notre village n'avaient pas imaginé, et on peut leur pardonner, qu'un jour il faudrait garer le plus près possible de chaque habitation un ou plusieurs « chars à bancs ». Les rues sont donc étroites, les caves ne peuvent que rarement se transformer en garage et le stationnement est devenu aux quatre coins de notre cité, un véritable problème d'autant plus aigu que la saison estivale draine des occupants saisonniers, eux aussi propriétaires de leurs « chars », comme disent nos amis québécois et soucieux de les garder à proximité.

Un petit parking a été récemment créé face à l'école, un autre va être aménagé, face à la mairie, en bordure du CD 13. La place de la mairie est ouverte à tous et en particulier à tous les habitants de la place de l'Eglise.

En effet, cette place s'est transformée, petit à petit, en un parking anarchique. Cette situation nuit sans doute à l'esthétique mais présente un véritable problème au regard de la sécurité. Comment les services de secours pourront-ils accéder au fond de la place ou sur la rue St Jean en cas d'incendie? Par ailleurs, ce problème sera inévitablement et à court terme la source de conflits de voisinage.

Je vais donc proposer au Conseil Municipal de faire procéder à un marquage des places de stationnement disponibles tout en permettant un accès aux différents garages et à l'église. Ces emplacements qui ne seront la propriété de personne en particulier, seront les seules possibilités de stationnement sur cette place.

En l'absence de respect de ces mesures, il restera ce qui, à terme, me semble inéluctable, c'est-à-dire l'interdiction pure et simple du stationnement, sur la place de l'église.

Les amis du patrimoine OMS

communiquent :

Suite à la souscription lancée, en hommage à Henri CASES qui a sculpté la statue de Saint Jean l'Evangeliste posée sur le clocher du village, une plaque commémorative a été réalisée. Elle sera apposée sur la façade de la maison de Ginette et Henri CASES, place de l'Eglise et inaugurée, le 14 Juillet 2012, selon le programme suivant :

18 heures 30 : réunion des souscripteurs sur la terre-plein ombragé du Monument aux Morts pour un compte rendu des résultats de cette souscription et une ébauche de futurs projets pour le reliquat.

19 heures : inauguration sur la place de l'Eglise en présence des autorités et des invités.

20 heures : apéritif à l'ancienne avec boissons colorées et diluées, à la fontaine.

Les souscripteurs qui ne résident pas dans le village sont invités, par la municipalité à participer, avec les Ulmiens, à la traditionnelle grillade offerte place de la Mairie à compter de 20 heures 30

Festivités 14 Juillet

La commémoration du 14 Juillet se déroulera de la manière suivante :

- 11 heures 30 : Cérémonie au Monument aux Morts
Discours - Dépôt de gerbe - Hymne national
- 12 heures : apéritif républicain place de la mairie
- 19 heures : inauguration plaque Henri CASES
- 20 heures 30 : grillade place de la mairie – musique



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°30
Juillet 2012

Bibliothèque municipale

Compte tenu de la baisse de fréquentation de la bibliothèque municipale, une seule permanence hebdomadaire est assurée par les bénévoles depuis le mois dernier.

Cette structure est donc à votre disposition **tous les vendredis de 16 à 18 heures**

Encombrants

Le ramassage des encombrants, dans les mois à venir, se fera aux dates suivantes :

Jeudi 19 Juillet - Mardi 21 Août - Jeudi 13 Septembre - Jeudi 11 Octobre - Jeudi 15 Novembre - Jeudi 13 Décembre.

Je profite de cette rubrique pour rappeler qu'il est interdit, et cela me semble la moindre des politesses et le minimum de savoir vivre, de déposer des encombrants à côté des containers collectifs. Ceci est valable en particulier à proximité du cimetière. Par ailleurs, le mois dernier une poche contenant des carrelages a été déposée dans un container vert, chemin de Reynés. Ces carrelages, de taille importante ont dégradé le camion de collecte. C'est la collectivité qui va payer donc... nous.

Il semble tout de même inimaginable, que dans un pays dit civilisé, l'on soit obligé de répéter de telles évidences. Je demande donc à tous et en particulier à l'infime minorité qui se moque des règles élémentaires de vie en collectivité de faire un effort.

Composteurs

La prise de compétence, par la communauté de communes, sur la distribution des composteurs a un double effet :

1/ le prix baisse de 15 à 5 euros car la communauté financera 10 euros par composteur. Le paiement devra se faire par chèque et devra être accompagné de la signature d'une charte.

2/ mais la commande a pris du retard car le conseil communautaire a dû délibérer pour cette prise de compétence et la charte proposée à la signature doit encore être élaborée. Tout vient à point à qui sait attendre !!!!

Colonne à vêtements

Une colonne à vêtements a été installée au croisement du CD 13 et du chemin de Reynés. Que peut-on y déposer ?

- Tous types de vêtements
- Tous types de linge de maison
- Chaussures nouées par paires.
- Peluches
- Maroquinerie

Pensez à jeter vos textiles et autres dans un sac fermé.
Sont **interdits : matelas, oreillers et vêtements souillés ou mouillés.**

Cette collecte de textiles (et autres) répond à un **triple objectif** :

-diminuer le poids de nos ordures incinérées et donc baisser ou du moins stabiliser nos factures TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères). L'incinération d'une tonne d'ordures, outre un coût CO2/transport, est facturée plus de 100 euros.

-créer des emplois au sein de la société chargée de la collecte et du tri des dépôts

-redonner une nouvelle vie à certains vêtements ou objets, pour les autres fabriquer des plaques d'isolation.

Je vous encourage donc à utiliser, sans parcimonie, ce nouveau moyen de collecte

Eau

Nous venons d'entrer en période estivale. Comme chaque année nous risquons d'être limite en matière de distribution de l'eau dès la fin Juillet ou début Août. Je demande à tous de veiller à une consommation raisonnable et d'éviter les utilisations non indispensables.

Je réitère mon propos sur les conséquences de la non réalimentation de la nappe dans laquelle nous puisons l'eau du robinet. Cette nappe nous permettra, au rythme actuel, un approvisionnement durant 20 ou 25 ans. Après !!!! Il faudra modifier les comportements et dessaler l'eau de mer.